



l'oxygène
à la source

N°264-23

ASSAINISSEMENT EAUX USEES – COMMUNE DE SAINT-FELIX – CONSTRUCTION D'UNE UDEP DE 3500 EH – AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE AVEC LE CABINET MERLIN

Nombre de membres en exercice : 21 Présents : 19 Représentés : 1 Quorum : 11

**Délibérations
du Bureau Syndical
Séance du 11 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à dix heures, le Bureau du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 1^{er} décembre 2023, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. Mme Séverine MUGNIER est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY

Mmes, MM. Michel BEAL, Pierre BRUYERE, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Frédérique LARDET, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Christina MALAPLATE, Christian MARTINOD, Christian ROPHILLE, Gilles VIVIAN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

M. Philippe PRUD'HOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES

M. Pierre BARRUCAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

M. Guy DEMOLIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Mme Séverine MUGNIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

MM. Roland LOMBARD, Yohann TRANCHANT

COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

MM. Jean-Yves MÂCHARD, Emmanuel GEORGES

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

MM. Franck BOGEY, Didier SARDA

AVAIT DONNE POUVOIR

Franck BOGEY à Christian MARTINOD

PARTICIPAIENT EGALEMENT

M. Jacques DALEX (suppléant de M. Philippe PRUD'HOMME)

Mmes et MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur Financier, Armand PAVOUX, Directeur Ressources Humaines et Vie au Travail, William PERRIER, Directeur Exploitation Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Damien ZANELLA, Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

ASSAINISSEMENT EAUX USEES – COMMUNE DE SAINT-FELIX – CONSTRUCTION D'UNE UDEP DE 3500 EH – AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE AVEC LE CABINET MERLIN

Exposé de Christian ROPHILLE,

En application de la délibération n° 122-19 du Bureau du 8 avril 2019, le SILA a conclu un marché de maîtrise d'œuvre ayant pour objet la construction d'une UDEP de 3500 EH sur la commune de Saint-Félix, avec le Cabinet MERLIN.

Un avenant n° 1 a été passé, par délibération n° 134-22 du Bureau du 2 mai 2022, ayant pour objet la rémunération pour la réalisation de sondages et essais complémentaires pour le cotraitant KAENA.

Il convient par conséquent, par voie d'avenant n° 2 :

- de réaliser une mission géotechnique de type G5, ayant pour objectif de valider la procédure de réalisation des couches de forme réalisées sur le bassin d'aération et le clarificateur, et de réaliser des essais au pénétromètre complémentaires pour valider le dimensionnement du radier du bassin d'aération ;
- de fixer le forfait définitif de rémunération sur la base de la phase du PRO.

Le marché se décompose ainsi comme suit :

▪ Estimation définitive des travaux (y compris travaux supplémentaire et coût de l'inflation) :	2 980 000 € HT
▪ Estimation définitive des travaux hors travaux supplémentaires et hors inflation :	2 574 500 € HT
▪ Estimation provisoire des travaux hors travaux supplémentaire et hors inflation :	2 500 000 € HT

Calcul du forfait définitif selon la formule du CCAP (taux de rémunération : 3.68%)	89 198,40 € HT
+ Plus-value des travaux à l'initiative du SILA :	+ 10 084,67 € HT
= Forfait définitif de rémunération :	99 283,07 € HT
+ Mission supplémentaire (étude géotechnique G5) :	+ 1 600 € HT
+ Pour rappel avenant n° 1 :	+ 4 690 € HT
= Total de la rémunération après avenant n°1 et 2 :	105 573,07 € HT

Toutes les autres clauses du marché demeurent inchangées.

La Commission d'appel d'offres a donné un avis favorable le 11 décembre 2023.

Les membres du Bureau sont invités à :

1. approuver l'avenant n° 2 présenté,
2. autoriser le Président à le signer.

**- A D O P T É -
à l'unanimité**

N'ont pris part au vote que les délégués des EPCI ayant transféré la compétence Assainissement (Grand Annecy, CC Fier & Usse, CC Sources du lac d'Annecy).

Voix POUR : 14
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0
Non votants : 0

Par délégation,
Pascale ABADIE,
Directeur Général Adjoint des Services



Mme Séverine MUGNIER,
Secrétaire de séance



Acte reçu à la Préfecture
Le 15 DEC. 2023
Publié le 18 DEC. 2023

Exécutoire le 18 DEC. 2023
Le Président
Pierre BRUYERE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.